



Avis de la Municipalité

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

En vertu des dispositions des articles 109 et suivants de la Loi cantonale du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques, nous informons les citoyens et les citoyennes que, dans sa séance du 10 février 2016, le Conseil communal, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves Brandt, a :

- approuvé la révision du règlement du Conseil d'établissement scolaire primaire et secondaire de Chavannes-près-Renens et Saint-Sulpice ;
- accordé un crédit de CHF 80'000.- pour le changement de logiciels informatiques de l'administration communale ;
- adopté la convention de collaboration intercommunale des 8 communes du district de l'Ouest lausannois pour la révision de leurs plans directeurs communaux et alloué un crédit d'investissement de CHF 65'000.- dans le cadre de cette démarche ;
- accordé un crédit de CHF 100'000.- pour assainir un tronçon du collecteur public de concentration des eaux usées du tronçon du terrain de sport des Hautes Ecoles jusqu'à la STREL de la Chamberonne.

La Secrétaire :

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'E. Jordan', is written over the printed name.

E. Jordan

Saint-Sulpice, le 11 février 2016